

ETHICS POLICY

Approved by the CJDH editorial board on April 9, 2014; latest revision on November 19, 2025

CODE D'ÉTHIQUE

Approuvé par le Comité de rédaction du JCHD le 9 avril 2014; dernière révision le 19 novembre 2025

AUTHORS' RESPONSIBILITIES

Authorship criteria

Authors and co-authors of accepted manuscripts are required to complete an authorship information form, on which they must specify their contribution to the work described in the manuscript. This information will be kept on file at the CJDH editorial office.

Authorship credit will be assigned only to individuals who meet all three criteria below. Each author must have:

1. contributed to study conception and design or data acquisition or data analysis, AND
2. contributed to writing or critically reviewing the article, AND
3. approved the final version of the article submitted for publication.

These authorship criteria are in accordance with the statement on authorship issued by the International Committee of Medical Journal Editors (icmje.org). An individual who uses an artificial intelligence (AI) tool to write a full manuscript cannot be credited, by definition, as an “author” of the manuscript. Nor can the AI tool be credited as an author because such technologies cannot be held accountable for the content that they produce.

Authors may, however, use AI for the following specific purposes:

- Translating text from one language to another or checking grammar
- Drafting plain language summaries of the author's own abstracts
- Producing images to support the author's own research
- Drafting social media posts or promotional materials about one's research

Authors should read the journal's *Policy on the Responsible Use of Generative AI in Scholarly Publishing*, available at cjdh.ca/authorguidelines, prior to submitting a manuscript.

RESPONSABILITÉS DES AUTEURS

Critères de statut d'auteur

Les auteurs et les coauteurs de manuscrits approuvés doivent remplir un formulaire de statut d'auteur, dans lequel ils doivent préciser leur contribution au travail décrit dans le manuscrit. Cette information sera conservée au bureau de rédaction du journal.

Le statut d'auteur sera seulement attribué à ceux et celles qui auront respecté tous les critères suivants. Chaque auteur doit avoir :

1. participé à la conception de l'étude ou à l'acquisition des données ou à leur analyse; ET
2. participé à la rédaction ou à la révision critique de l'article; ET
3. approuvé la version finale de l'article à être publié.

Ces critères de statut d'auteur sont conformes à la déclaration faite à ce sujet par le Comité international des rédacteurs de revues médicales (icmje.org). Un individu qui utilise un outil d'intelligence artificielle (IA) pour rédiger un manuscrit entier ne peut pas être reconnu, par définition, comme étant un « auteur » du manuscrit. L'outil d'IA ne peut pas non plus être considéré comme un auteur, car ces technologies ne peuvent être tenues responsables du contenu qu'elles produisent.

Cependant, un auteur peut utiliser les technologies d'IA pour les raisons suivantes :

- Traduire un texte d'une langue à une autre ou vérifier la grammaire
- Rédiger des sommaires en langage simple des résumés rédigés par l'auteur lui-même
- Produire des images pour soutenir la recherche propre à l'auteur
- Rédiger des messages pour les médias sociaux ou du matériel promotionnel sur sa propre recherche

Les auteurs devraient lire la *Politique sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative (IA) dans l'édition savante* du journal, disponible à cjdh.ca/static/soumettre-un-manuscrit, avant de soumettre un manuscrit.

ETHICS POLICY

Approved by the CJDH editorial board on April 9, 2014; latest revision on November 19, 2025

CODE D'ÉTHIQUE

Approuvé par le Comité de rédaction du JCHD le 9 avril 2014; dernière révision le 19 novembre 2025

The acquisition of funding, data collection or general supervision of the research group does not constitute authorship. Individuals who have made such a contribution to the manuscript should instead be recognized in the acknowledgements section.

Conflicts of interest

Authors should disclose any conflict of interest, perceived or real, that could undermine the integrity of the research presented. Conflicts of interest may arise from employment circumstances, sources of funding or personal financial interests, among others.

Financial considerations

The source of research funds should be identified in all manuscripts.

Manuscripts based on studies funded by contracts (not grants) from any source including commercial firms, private foundations or governments must be accompanied by a statement describing both the authors' and the sponsor's role in the design of the study; the collection, analysis and interpretation of data; the writing of the paper; and the decision to submit the paper for publication. The journal will not review or publish manuscripts based on studies that are conducted under conditions that allow the sponsor to have sole control of the data or to withhold publication.

Legal requirements

Upon acceptance of a manuscript, all authors must submit a signed copyright transfer form. Where applicable, authors may also be required to include:

- a signed acknowledgement form from anyone whose contribution goes beyond administrative assistance and whom the author wants to identify by name
- a signed personal communication form if the author wishes to cite a personal communication in the article
- a signed patient consent form from any patient whose case is described and any person identifiable in an illustration

L'obtention de financement, la collecte de données ou la supervision générale du groupe de recherche ne permettent pas d'obtenir le statut d'auteur. Le nom des personnes qui ont ainsi contribué au manuscrit doit plutôt apparaître dans la section « remerciements ».

Conflits d'intérêts

Les auteurs doivent divulguer tout conflit d'intérêts, apparents ou réels, qui pourraient compromettre l'intégrité de la recherche présentée. Les conflits d'intérêts peuvent être attribuables, entre autres, à la situation d'emploi, aux sources de financement ou aux intérêts financiers personnels.

Considérations financières

La source de financement de l'étude doit être identifiée dans tous les manuscrits.

Tous manuscrits fondés sur des études financées par des contrats (et non par des subventions), peu importe sa provenance : entreprises commerciales ou fondations (privées ou gouvernementales), doivent être accompagnés d'une déclaration décrivant le rôle des auteurs et des commanditaires dans la conception de l'étude, la collecte, l'analyse et l'interprétation des données, la rédaction de l'article, et la décision de soumettre l'article pour fins de publication. Le journal ne fera pas l'examen et ne publiera pas de manuscrits fondés sur des études effectuées dans des conditions qui permettent aux commanditaires d'avoir le contrôle exclusif des données ou de pouvoir empêcher la publication.

Exigences légales

À la suite de l'approbation du manuscrit, tous les auteurs doivent fournir une copie signée du formulaire de transfert des droits d'auteurs. S'il y a lieu, les auteurs peuvent être requis d'inclure :

- un formulaire d'attestation dûment signé par toute personne ayant apporté une contribution dépassant le soutien administratif et que l'auteur tient à nommer
- un formulaire de communication personnelle signé (si l'auteur veut en citer une dans son article)
- un formulaire de consentement signé par tout patient ou toute patiente dont le cas est décrit dans l'article ou de toute personne apparaissant dans une image et reconnaissable

ETHICS POLICY

Approved by the CJDH editorial board on April 9, 2014; latest revision on November 19, 2025

CODE D'ÉTHIQUE

Approuvé par le Comité de rédaction du JCHD le 9 avril 2014; dernière révision le 19 novembre 2025

Authors are also required to provide the journal with written confirmation that they have received permission to reproduce material (tables, figures, etc.) from other published sources. This confirmation should include a signature from the copyright holder (usually the publisher of the original material).

Prior publication

Authors must declare in their covering letter that their submitted manuscript is original work and has not been submitted or published elsewhere in any written or electronic form. The manuscript should not be currently under review by another body. This does not include abstracts prepared and presented in conjunction with a scientific meeting and subsequently published in the proceedings. All authors must sign the covering letter.

Use of artificial intelligence tools

Authors must disclose in their covering letter to the scientific editor how/if they used AI to generate any text or images. If the manuscript is accepted for publication, this disclosure will be published above the reference list. Please consult the journal's *Policy on the Responsible Use of Generative AI in Scholarly Publishing* at cjdh.ca/authorguidelines for more information.

RESEARCH ETHICS

Manuscripts that involve investigations on human participants must give the name of the ethics committee that approved the study. Manuscripts describing studies in which there was direct contact with humans must describe how informed consent was obtained. In studies on patients with conditions that may affect their ability to give fully informed consent, the manuscript must describe how the authors determined that the participants were capable of giving consent, if consent was obtained from the participants rather than guardians.

Les auteurs sont aussi tenus de fournir au journal un document écrit confirmant avoir reçu la permission de reproduire le matériel (tableaux, figures, etc.) provenant d'autres publications. Cette confirmation doit aussi inclure une signature de la personne qui détient les droits d'auteur (habituellement l'éditeur du matériel original).

Publication antérieure

Les auteurs doivent déclarer dans leur lettre d'accompagnement que le manuscrit qu'ils soumettent est une œuvre originale et qu'il n'a été ni présenté ni publié ailleurs en format papier ou électronique. Le manuscrit ne doit pas être en cours d'examen par un autre organisme. Cela n'inclut pas les résumés préparés et présentés lors de réunions scientifiques et subséquemment publiés dans le compte-rendu. Tous les auteurs doivent signer la lettre d'accompagnement.

Utilisation des outils d'intelligence artificielle

Dans leur lettre d'accompagnement au rédacteur scientifique, les auteurs doivent préciser si ou comment l'IA a été utilisée pour générer des textes ou des images. Cette déclaration sera publiée à la fin de l'article, avant la liste des références, si le manuscrit est accepté pour publication. Veuillez consulter la *Politique sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative (IA) dans l'édition savante*, disponible à cjdh.ca/static/soumettre-un-manuscrit, pour de plus amples renseignements.

ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Le nom du comité d'éthique qui a approuvé une étude comprenant des recherches sur des sujets humains doit être indiqué sur les manuscrits. Dans le cas des sujets de recherche impliquant un contact humain direct, les manuscrits doivent préciser la méthode utilisée pour obtenir le consentement éclairé des participants. Lorsque l'état de santé des patients peut influencer leur capacité à donner un consentement pleinement éclairé, il est impératif que les auteurs spécifient la façon par laquelle ils ont déterminé que les participants étaient aptes à donner leur consentement dans l'éventualité où celui-ci ait été obtenu des participants et non pas de leurs représentants légaux.

ETHICS POLICY

Approved by the CJDH editorial board on April 9, 2014; latest revision on November 19, 2025

CODE D'ÉTHIQUE

Approuvé par le Comité de rédaction du JCHD le 9 avril 2014; dernière révision le 19 novembre 2025

RESEARCH MISCONDUCT

Fabrication, falsification, plagiarism

Allegations of fabrication or falsification of data, or of plagiarism will be investigated fully by the Scientific Editor. All evidence of misconduct will be shared with the authors; authors will be asked to provide a detailed explanation for the evidence found. The journal recognizes that many instances of research misconduct arise from a lack of understanding of reporting and citation requirements. Once the investigation is complete, an editorial decision will be made regarding publication, correction or retraction of published material.

REVIEWERS' RESPONSIBILITIES

Reviewers must declare any real, potential or perceived conflict of interest prior to accepting the invitation to review. They must be capable of providing an objective and thorough assessment of the work submitted.

Manuscripts under review must be treated as confidential documents both during and after the completion of peer review. The manuscript must not be shown to or discussed with others without prior consent from the Scientific Editor. Likewise, the manuscript must not be uploaded to a generative AI tool for evaluation. Research or insights gained from a reading of the manuscript must not be used for personal advantage.

If a reviewer suspects that the manuscript includes text or ideas that have not been properly attributed, or that sections of the manuscript have been generated by AI, he or she should contact the Scientific Editor immediately and provide as much detail (citations to the original work) as possible.

For research involving human subjects, if a reviewer feels that confidentiality or anonymity has been breached, he or she should advise the Scientific Editor accordingly.

INCONDUITE EN RECHERCHE

Fabrication, falsification, plagiat

Le rédacteur scientifique mènera une enquête minutieuse sur toutes allégations de fabrication ou de falsification de données et de plagiat. Les auteurs seront avisés de toute preuve de mauvaise conduite; ceux-ci devront fournir des explications détaillées pour les preuves établies. Le journal reconnaît que plusieurs instances d'inconduite en recherche résultent d'un manque de compréhension des exigences en matière de rapport et de citations. À la fin de l'enquête, une décision éditoriale sera prise au sujet de la publication, de la correction ou de la rétractation du matériel en question.

RESPONSABILITÉS DES RÉVISEURS

Les réviseurs doivent déclarer tout conflit d'intérêts réels, potentiels ou apparents avant d'accepter une invitation à participer à l'examen du document. Ils doivent pouvoir fournir une évaluation objective et exhaustive du travail présenté.

Les manuscrits en cours d'examen doivent être traités comme des documents confidentiels avant et après l'achèvement de l'examen par des pairs. Le manuscrit ne doit pas être montré ni faire l'objet d'une discussion avec d'autres personnes avant d'avoir reçu l'approbation du rédacteur scientifique. De même, le manuscrit ne doit pas être téléchargé sur un outil d'IA générative pour fins de révision. L'information ou les connaissances obtenues à la suite de la lecture du manuscrit ne doivent pas servir à des fins personnelles.

Si un réviseur soupçonne que le manuscrit comprend des passages ou des idées qui n'ont pas été attribués à juste titre, ou que certaines parties du manuscrit ont été générées par l'IA, il ou elle doit immédiatement communiquer avec le rédacteur scientifique et lui fournir tous les détails possibles (citations de l'œuvre originale, etc.).

Si un réviseur pense que la confidentialité ou l'anonymat n'ont pas été respectés en ce qui concerne la recherche sur des sujets humains, il doit en aviser le rédacteur scientifique.

ETHICS POLICY

Approved by the CJDH editorial board on April 9, 2014; latest revision on November 19, 2025

CODE D'ÉTHIQUE

Approuvé par le Comité de rédaction du JCHD le 9 avril 2014; dernière révision le 19 novembre 2025

RESPONSIBILITIES OF THE SCIENTIFIC EDITOR

The Scientific Editor is responsible for maintaining the academic integrity of the journal. He or she oversees a rigorous, double-blind peer-review process, and has the authority to accept or reject manuscripts after carefully considering the evaluations of the reviewers. Editorial decisions must be free from bias and based solely on the quality, originality, clarity, and relevance of the research to the journal's readership. Authors who disagree with an editorial decision must be advised of their right to appeal.

The Scientific Editor must investigate all concerns of possible research misconduct or ethical breaches, either in reference to a submitted manuscript or to a published article. This investigation should be swift, transparent, and thorough. The Scientific Editor will publish corrections, clarifications, retractions, and apologies when needed.

Together with the Editorial Board, the Scientific Editor monitors and upholds the journal's publishing ethics at all times.

CJDH Appeal Process

Appeals of editorial decisions may be submitted by e-mail (journal@cdha.ca) to the Scientific Editor, who will take the appeal forward to the Canadian Dental Hygienists Association's Research Advisory Committee. The committee members may decide to seek a further review or reject the submission. There are no opportunities for a second appeal.

RESPONSABILITÉS DE LA RÉDACTRICE/DU RÉDACTEUR SCIENTIFIQUE

La rédactrice/le rédacteur scientifique est responsable de maintenir l'intégrité didactique du journal. Il ou elle supervise un processus rigoureux, soit un examen par les pairs en double-aveugle, et il ou elle a l'autorité d'approuver ou de rejeter les manuscrits après avoir soigneusement considéré l'évaluation des réviseurs. Les décisions éditoriales doivent être libres de tout préjugé et doivent uniquement être fondées sur la qualité, l'originalité et la clarté (compréhensibilité) de la recherche et de sa pertinence en fonction du lectorat du journal. Les auteurs qui sont en désaccord avec une décision éditoriale doivent être avisés de leur droit de faire appel.

La rédactrice/le rédacteur scientifique doit enquêter toutes les inquiétudes d'inconduite en recherche ou de fautes d'éthique possibles, soit en ce qui concerne un manuscrit qui a été présenté ou un article qui a été publié. L'enquête doit être rapide, transparente et exhaustive. La rédactrice/le rédacteur scientifique publiera des corrections, des clarifications, des rétractations et des excuses si nécessaire.

En collaboration avec les membres du comité de rédaction, la rédactrice/le rédacteur scientifique doit, en tout temps, surveiller et respecter l'éthique de publication.

Procédures d'appel du JCHD

Les demandes d'appels à des décisions éditoriales doivent être adressées par courriel au rédacteur scientifique du JCHD (journal@cdha.ca) qui les présentera au Comité consultatif sur la recherche de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires. Les membres du comité peuvent demander un nouvel examen ou rejeter la soumission. Un deuxième appel n'est pas permis.